

**AAC APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE**

Depuis le 1er novembre 2014 la **conduite accompagnée est accessible dès 15 ans**. Elle offre l'avantage de pouvoir passer l'examen du permis de conduire dès 17 ½ ans. Le candidat pourra ainsi conduire seul le premier jour de sa majorité.

En 1983, dix professionnels de la sécurité routière ont choisi de se regrouper au sein d'une association. Leur objectif : s'unir pour mieux servir les intérêts des clients

Aujourd’hui CER c’est :

550 établissements

39 Formations

1 700 voitures

200 000 élèves formés

2 000 professionnels

60 poids lourds

450 véhicules 2 roues

**LES OBJECTIFS DE LA FORMATION**

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

* de réduire la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d’en obtenir 12) ;
* de commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
* d’acquérir de l’expérience de conduite ;
* de passer l’épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi.
* d’augmenter sensiblement ses chances de réussite à l’examen du permis de conduire ;
* souvent d’obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

**PROGRAMME DE LA FORMATION**

**Durée de la formation** :

Elle se déroule sur une durée minimum d’un an avec un parcours de 3000 km minimum :

* formation initiale : formation théorique + formation pratique (20 heures minimum)
* un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l’accompagnateur
* 1er rendez-vous pédagogique avec un parcours d’environ 1000 km
* 2ème rendez-pédagogique au terme des 3000 km parcourus

**Programme** :

1) **Une évaluation de départ** afin de déterminer le nombre d’heures moyen et le coût de la formation.

2) **Une formation théorique** : préparation à l’épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes de la signalisation, intersections et priorités, règles de circulation, autoroutes et routes à accès réglementé, tunnels routiers et autoroutiers, croisements – dépassements, arrêts-stationnement visibilité-éclairage, conduite pratique, éco-conduite et véhicule, usagers vulnérables/partage de l’espace public et prise de conscience des risques et sanction-formation.

Contact :

*02.37.90.65.65*

*autoecolesuard@orange.fr*

DUREE DE LA FORMATION

*Un an minimum*

LIEU DE LA FORMATION

*Janville / Toury / Voves*

DATE(S) : *nous consulter*

TARIF : *nous consulter*





ENCADREMENT

* Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d’une autorisation d’enseigner en cours de validité.
* L'accompagnateur doit : être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ; avoir obtenu l'accord de son assureur ; être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite. Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

* Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
* Alternance de théorie et de pratique
* Salles de cours équipées de moyens multimédia.
* Véhicules adaptés à l’enseignement.
* Fiche de suivi et livret d’apprentissage.
* Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

* Un livret d’apprentissage est utilisé pour suivre l’acquisition ou l’amélioration des compétences en formation
* Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l’organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés…
* Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc

SANCTION DE LA FORMATION

Examen et validation par l’Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

PUBLIC VISE & PREREQUIS

* Avoir minimum 15 ans

RESULTATS ATTENDUS

* Permis de conduire de la catégorie B

3) **Une formation pratique** :

* Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
* Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
* Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
* Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

**PROGRAMME DE LA FORMATION (SUITE)**

**AAC APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE**